

Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115, quai Jeanne d'Arc
80230 Saint-Valery-sur-Somme
03-22-26-85-25
www.gemel.org

Transbaie en Picardie : Effets potentiels de la course sur les habitats et les espèces de la Directive Habitat Faune Flore et Directive oiseaux



**Rapport du GEMEL n°17-002
27 mars 2017**

Travail réalisé avec le
soutien financier de :

Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie



Mélanie Rocroy

INTRODUCTION	2
LA MANIFESTATION	2
REGLEMENTATION	3
DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000	5
Estuaires et littoral picards (Baies de Somme et d'Authie)	5
Statut	5
Code	5
Communes	5
Surface	5
Structure porteuse	5
Opérateur(s)	5
Habitats	5
Espèces	6
Enjeux et objectifs de gestion	6
Menaces sur le site	9
Estuaires picards : Baies de Somme et d'Authie	9
Statut	9
Code	9
Communes	9
Surface	9
Structure porteuse	9
Opérateur(s)	10
Espèces	10
Enjeux et objectifs de gestion	10
ESPECES ET HABITATS A PRENDRE EN COMPTE	12
Espèces potentielles de la zone de course.	12
Cartographie des habitats	12
EFFETS POTENTIELS DE LA COURSE	17
Effets sur les espèces	17
Effets sur les habitats	17
CONCLUSIONS	20
ANNEXE 1 : LOCALISATION DES PARKINGS DE LA MANIFESTATION	21
ANNEXE 2 : PARCOURS DE LA COURSE DANS SAINT VALERY SUR SOMME ET DANS LE CROTOY HORS SITE N2000	22
ANNEXE 3 : FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉ DES INCIDENCES NATURA 2000	24

Introduction

Le GEMEL a été sollicité par l'organisateur de la Tranbaie en Picardie pour fournir un avis sur l'effet potentiel de la course sur les habitats et espèces des sites N 2000 qu'elle traverse. Le parcours de cette manifestation sportive qui regroupe environ 6500 coureurs a été fourni en version .jpeg. Il est inchangé depuis 2011. Ce dossier reprend donc à l'identique les éléments fournis en 2016. Après une numérisation du parcours sous SIG, les habitats (au sens de la Directive Habitat Faune Flore) traversés par la course seront présentés. Les effets potentiels de la course sur ces habitats et les espèces seront discutés. Les parkings liés à la manifestation sont localisés hors site N 2000 (Annexe 1), tout comme une partie du parcours (Annexe 2). Un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 est fourni en Annexe 3.

La manifestation

La Tranbaie en Picardie est une manifestation sportive qui regroupe environ 6 500 coureurs qui se déroule sur 10 km à travers la baie de Somme sous la forme d'un aller-retour entre Saint Valery sur Somme et le Crotoy. Elle est programmée pour le dimanche 14 mai 2017 (coefficient de marée 77 et basse mer à 9h29). Le parcours à travers la baie de Somme est présenté sur la Figure 1. Le parcours en ville est présenté en Annexe 2.



Figure 1 : Parcours en baie de Somme

Réglementation

Les informations concernant la réglementation relative aux études d'incidence sont issues du document <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr>. Sur ce document sont rappelés la réglementation et les types d'incidences potentielles à analyser.

Le Code de l'Environnement prévoit que doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences N 2000 les manifestations sportives nécessitant une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime et/ou ayant lieu au sein d'une zone N2000.

N 2000 est un réseau européen de sites naturels résultant de l'application de deux directives européennes :

- la directive "Habitats Faune Flore" (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992) composée de zones spéciales de conservations (ZSC) et de sites d'importance communautaire (SIC).

- la directive "Oiseaux" (Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979) dont sont issues les zones spéciales de protection (ZPS).

Ces sites naturels sont désignés pour la rareté, la fragilité ou la caractère remarquable des espèces (végétales et animales) ou les habitats naturels qu'ils abritent.

La manifestation sportive qu'est la course de la Transbaie en Picardie est soumise à autorisation préfectorale (après consultation de l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées) puisqu'elle donne nécessite une AOT et qu'elle se situe dans le périmètre de sites classés N 2000 (Figure 2) et dans le Parc Naturel Marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Les articles L414-2 et R414-10-1 du Code de l'environnement prévoient que pour les sites Natura 2000 majoritairement situés dans le périmètre d'un parc naturel marin ou majoritairement marins, le conseil de gestion élabore le DOCOB selon les modalités prévues par le plan de gestion du parc et l'intègre à ce plan. Le plan de gestion vaudra DOCOB.

Le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires Picards et de la mer d'Opale a été adopté par le Conseil de Gestion le 10 décembre 2015 et validé par le CA de l'AAMP le 24 février 2016. Il est donc actuellement en vigueur sur la zone où se déroulera la manifestation sportive.

Concernant la course, que ce soit sur la liste nationale (Tableau 1) ou au niveau de la région Nord Pas de Calais-Picardie, les types d'impacts potentiels à analyser sont les mêmes.

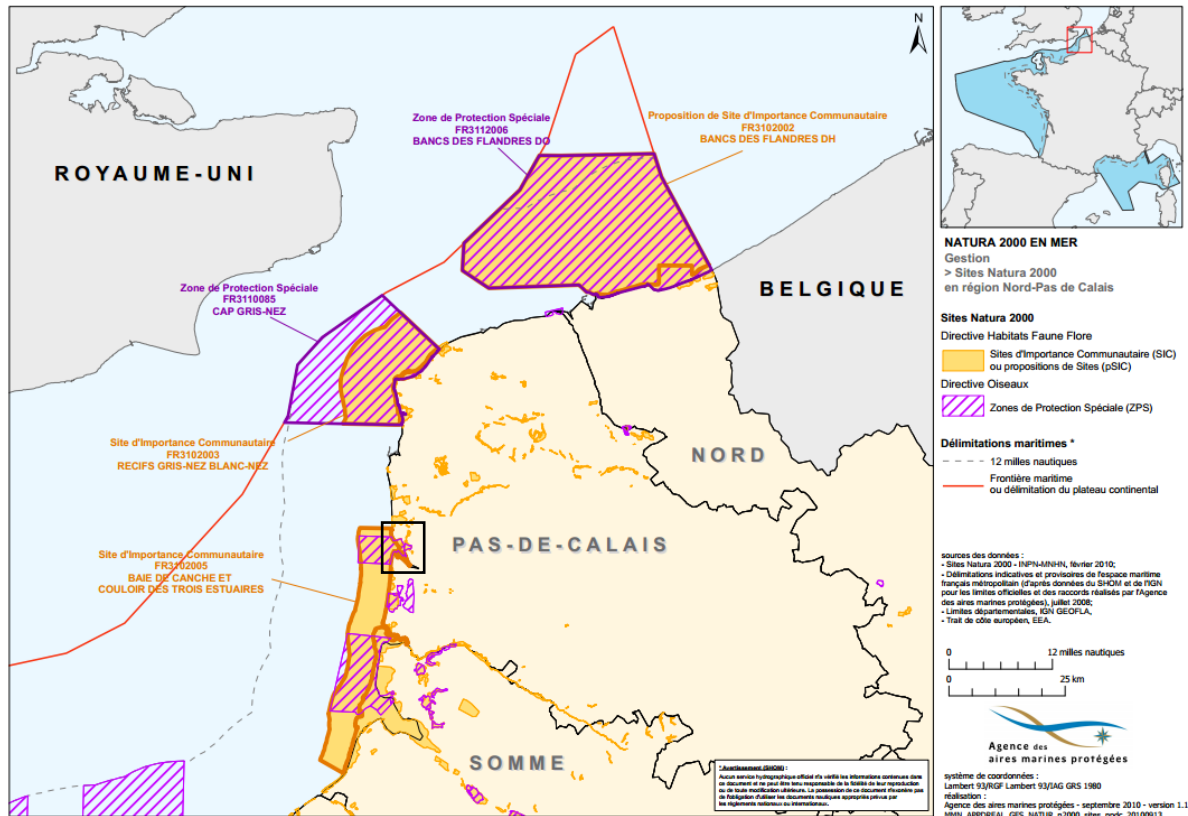


Figure 2 : carte régionale des sites N 2000 sur la façade littorale de la Région Nord Pas de Calais Picardie et localisation de la course

Tableau 1 : données issues de la liste nationale

<i>LOISIRS, MANIFESTATIONS...</i>	<i>Types d'impacts potentiels</i>
<p><i>Manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la mer et des sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés.</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. 5 2. alinéa de l'arrêté du 3 mai 1995 et art. R. 414-24 du code de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction directe d'habitats, d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire • Perturbations dues aux effets indirects du projet (pollution des eaux, bruit...)
<p><i>Manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile, arrêté du 4 avril 1996</p>	
<p><i>Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration pour les épreuves ou compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 euros</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction directe d'habitats, d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire • Altération des habitats naturels et des habitats d'espèces • Perturbations dues aux effets indirects du projet (pollution des eaux, bruit...)

Description des sites Natura 2000

Le site web : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites.fr> dont sont issues les descriptions des sites N 2000 permet la contextualisation du projet.

Estuaires et littoral picards (Baies de Somme et d'Authie)

Statut

- ZSC

Code

- FR2200346

Communes

- ABBEVILLE
- AULT
- BOISMONT
- CAHON
- CAMBRON
- CAYEUX-SUR-MER
- FAVIERES
- FORT-MAHON-PLAGE
- LANCHERES
- LE CROTOY
- MERS-LES-BAINS
- NOYELLES-SUR-MER
- PENDE
- PONTHOILE
- PORT-LE-GRAND
- QUEND
- SAIGNEVILLE
- SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT
- SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY
- SAINT VALERY SUR SOMME
- WOIGNARUE

Surface

- 15662 ha

Structure porteuse

- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
1 Place de l'Amiral Courbet
80000 Abbeville
Téléphone : 0322206030

Opérateur(s)

- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
1 Place de l'Amiral Courbet
80000 Abbeville
Téléphone : 0322206030

Habitats

- [\[1110\]](#) Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- [\[2190\]](#) Dépressions humides intradunales
- [\[2160\]](#) Dunes à Hippophae rhamnoides
- [\[2170\]](#) Dunes à Salix repens subsp. argentea (Salicion arenariae)

- [2180] Dunes boisées des régions atlantiques, continentales et boréales
- [2130] Dunes cotières fixées à végétation herbacée (Dune grise)*
- [2110] Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (Dune blanche)
- [2120] Dunes mobiles embryonnaires
- [3140] Eaux oligo-mésotrophe calcaires avec végétation benthique à *Chara* sp.
- [3110] Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
- [1130] Estuaire
- [1230] Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- [91E0] Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*
- [3150] Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- [1150] Lagunes cotières*
- [6430] Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins
- [6410] Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- [1330] Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritima*)
- [1170] Récifs
- [1140] Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- [7230] Tourbières basses alcalines
- [1220] Végétation vivace des rivages de galets
- [1210] Végétations annuelles des laisses de mer
- [1310] Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

Espèces

- [1614] Ache rampante
- [1078] Ecaille chinée
- [1349] Grand Dauphin
- [1099] Lamproie de rivière
- [1903] Liparis de Loesel
- [1351] Marsouin commun
- [1364] Phoque gris
- [1365] Phoque veau-marin
- [1166] Triton crêté
- [1321] Vespertilion à oreilles échancrées

Enjeux et objectifs de gestion

Continuité exceptionnelle de systèmes littoraux, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, le site correspond au littoral picard de la plaine maritime picarde et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie. Cet ensemble maritime se distingue par une diversité exceptionnelle d'habitats, générés par les diverses unités géomorphologiques interdépendantes existantes :

- un système dunaire développé à l'intérieur des terres ;
- les systèmes estuariens de la Somme, de l'Authie et de la Maye (avec la formation de lagunes) ;
- le système des levées de galets, entité rarissime et unique en France (avec une forte extraction industrielle de galets),

- accompagné d'un système de falaise crayeuse (le Hable d'Ault) ;
- un système estuarien fossile (les prairies de renclôture).

En conséquence, les intérêts écologiques sont exceptionnels. Au niveau floristique, on rencontre de nombreuses espèces rares et menacées, 28 espèces protégées, ou encore une richesse végétale exemplaire des estuaires et des dunes. Le site est d'ailleurs inventorié en ZNIEFF (zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Au niveau faunistique, la richesse est tout aussi exceptionnelle : site de reproduction du Phoque veau-marin en France, le site est aussi une véritable halte migratoire et une zone d'hivernation des oiseaux de valeur internationale (site inscrit à l'inventaire ZICO et en ZPS), et renferme également des populations peu communes de poissons, mollusques et autres crustacés.

Certains habitats représentent des enjeux prioritaires de conservation sur le site.

Les cordons de galets.

Il s'agit d'un ensemble de cordons successifs actifs et fossiles du poulier de l'estuaire de la Somme, comprenant des cordons de galets recouverts localement par des dunes.

Les cordons de galets au nord de Cayeux-sur-mer hébergent aujourd'hui l'un des derniers exemples les plus représentatifs pour tout le littoral français d'habitat de végétations vivaces des levées de galets : la Crambe maritime (*Crambe maritima*) et le Crithme maritime (*Crithmum maritimum*) sont les espèces végétales typiques.

L'habitat est directement menacé à court ou moyen terme par l'exploitation de galets et le remaniement artificiel des cordons littoraux naturels. Constituant un habitat pionnier, il est aussi menacé à long terme par la stabilisation des galets et l'évolution naturelle vers d'autres végétations de type pelouses, ourlets et fourrés. L'habitat est également sensible au piétinement et au passage d'engins.

Il convient sur ces sites remarquables de veiller à la préservation des processus marins d'engraissement du cordon côtier et du transfert de galets, à la préservation des cordons internes fossiles, encore actuellement intacts, et à la mise en place d'un pâturage extensif pour restaurer les habitats de pelouses sur galets.

Les systèmes dunaires

Les dunes grises

Habitats des arrières dunes, des pelouses sur sables à végétation herbacées se développent : on parle de « dunes grises ». On rencontre alors une diversité d'espèces végétales spécifiques, telles les Laïches des sables (*Carex arenaria*), les Fléoles des sables (*Phleum arenarium*) ou encore le Corynéphore (*Corynephorus canescens*).

Les bas marais dunaires

Ces habitats correspondent aux végétations inondables des bas-marais alcalins des arrières-dunes. Ce sont des habitats de type prairie, jonçaie ou cariçaie. On retrouve ici de nombreuses communautés végétales rares ou menacées en Picardie : Laïche trinervée (*Carex trinervis*), Laïche naine (*Carex humilis*) ou encore Jonc à fleurs obtuses (*Juncus subnodulosus*). De plus, on trouve au sein de ces habitats une espèce végétale d'intérêt communautaire : le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*).

Les pelouses pionnières des pannes dunaires

Ces habitats se rencontrent au sein des dépressions arrière-dunaires, inondées plus ou moins longuement pendant l'année. Ces facteurs permettent ainsi l'expression d'une communauté végétale pionnière, abritant des espèces rares et menacées dans le nord de la France : l'Erythrée littorale (*Centaureum littorale*), le Gnaphale jaunâtre (*Gnaphalium luteoalbum*). Pour le Scirpe penché (*Scirpus cernuus*), les pannes dunaires sont les seules stations connues hébergeant l'espèce en Picardie (avec celle de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme).

La préservation de ces habitats passe par des opérations de fauche exportatrice ou de pacage extensif des bas-marais dunaires, d'une restauration des pannes boisées, d'une préservation des dunes de contact avec les zones périphériques urbanisées, d'une forte limitation des actions d'artificialisation végétale des dunes, mais aussi d'une gestion contrôlée de la fréquentation de ces milieux fragiles.

Les habitats estuariens

Les prés salés du haut schorre

Le schorre est la partie de l'estuaire découverte à marais basse. Entre terre et mer, l'expression des habitats est alors remarquable. Les prés salés regroupent une grande variété d'espèces végétales : le Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), la Fétuque littorale (*Festuca rubra*) et l'Aster maritime (*Aster tripolium*) sont des espèces caractéristiques de ces habitats. D'autres espèces relèvent d'intérêt patrimonial fort : c'est le cas de l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), espèce vulnérable et se raréfiant sur le site.

Il convient ici de mener des opérations de dépollution des eaux fluviales et estuariennes, d'interdire tout aménagement du fonctionnement hydraulique estuarien (susceptible d'accélérer les processus d'envasement), de mener une gestion équilibrée des prés salés (pâturage raisonné) et de maintenir des zones de tranquillité pour le stationnement et la mise bas des phoques à marée basse.

De même, les espèces végétales suivantes sont des enjeux majeurs de conservation.

Le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)

En régression générale en Europe, cette plante occupe sur le littoral les dépressions humides des dunes. L'espèce est donc directement menacée par la disparition de cet habitat pionnier. Les mesures de préservation passent alors par une restauration des processus naturels de régénération des habitats pionniers, lorsque la nature et l'étendue du site le permettent (processus éoliens).

L'Ache rampante (*Apium repens*)

On rencontre essentiellement l'Ache rampante dans les dépressions humides en intérieur des dunes, au sein des végétations amphibies et des bas-marais dunaires. Une densification du couvert végétal entraîne sa disparition. Cette espèce nécessite un pâturage assez important (bovins par exemple).

Enfin, des espèces animales d'intérêt communautaire représentent également des enjeux prioritaires de préservation.

Le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*)

La plus importante colonie de Phoque veau-marin de France se rencontre en Baie de Somme. On le retrouve dans les estuaires, sur des bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine.

L'espèce est très sensible à la pollution des eaux (hydrocarbures, PCB, métaux lourds...) et au dérangement causé par l'attrait touristique qu'elle engendre (destructions volontaires ou accidentelles des habitats, surtout en période de mise bas et de mue).

Le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

Le Phoque gris est l'un des phocidés les plus rares. La population française est estimée entre 100 et 150 individus, contre 109 000 individus (40 % de la population mondiale) sur les Iles britanniques.

Les principales menaces sont les hydrocarbures, PCB, et autres métaux lourds, ainsi que les captures accidentelles de jeunes individus dans filets de pêche et le dérangement.

La préservation de ces espèces passe ainsi par différentes actions:

- informer et sensibiliser les usagers de la mer et la population locale à la conservation de cette espèce ;
- assurer la tranquillité des reposoirs de marée basse et des zones de mises-bas et d'élevage des jeunes;
- soutenir les actions en réseaux de protection et suivi des populations ;
- suivre les taux de polluants (PCB notamment) dans l'estuaire.

Menaces sur le site

- urbanisation intensive
- exploitation des cordons de galets
- surfréquentation et dégradation d'habitats ou dérangement (pour les phoques notamment)

Le site des estuaires et du littoral picards est prestigieux dans le réseau Natura 2000. Il est un véritable réservoir de biodiversité et d'espèces remarquables.

Estuaires picards : Baies de Somme et d'Authie

Statut

- ZPS

Code

- FR2210068

Communes

- FORT-MAHON-PLAGE
- LE CROTOY
- QUEND
- SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT

Surface

- 15214 ha

Structure porteuse

- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

1 Place de l'Amiral Courbet
80000 Abbeville
Téléphone : 0322206030

Opérateur(s)

- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
1 Place de l'Amiral Courbet
80000 Abbeville
Téléphone : 0322206030

Espèces

- [\[A026\]](#) Aigrette garzette
- [\[A132\]](#) Avocette élégante
- [\[A094\]](#) Balbuzard pêcheur
- [\[A157\]](#) Barge rousse
- [\[A045\]](#) Bernache Nonette
- [\[A023\]](#) Bihoreau gris
- [\[A021\]](#) Butor étoilé
- [\[A031\]](#) Cigogne blanche
- [\[A030\]](#) Cigogne noire
- [\[A151\]](#) Combattant varié
- [\[A131\]](#) Echasse blanche
- [\[A098\]](#) Faucon Emérillon
- [\[A027\]](#) Grande Aigrette
- [\[A138\]](#) Gravelot à collier interrompu
- [\[A068\]](#) Harle Piette
- [\[A222\]](#) Hibou des marais
- [\[A121\]](#) Marouette de Baillon
- [\[A176\]](#) Mouette mélanocéphale
- [\[A034\]](#) Spatule blanche
- [\[A191\]](#) Sterne caugek
- [\[A193\]](#) Sterne pierregarin

Enjeux et objectifs de gestion

Les estuaires picards constituent l'une des plus célèbres haltes européennes utilisées lors des flux migratoires par l'avifaune. Située en prolongement du littoral, de la Mer Baltique et de la Mer du Nord, les baies de Somme et d'Authie représentent un site primordial de la façade maritime occidentale.

Le caractère exceptionnel du site se reflète par la diversité spécifique qui représente 65% de l'avifaune européenne : 307 espèces ont pu y être ainsi identifiées. Ce site est reconnu en particulier comme ayant une importance internationale pour la sauvegarde de dix espèces. La baie de Somme présente également un intérêt exceptionnel pour la nidification de l'avifaune, puisque 121 espèces sont régulièrement nicheuses. Ces caractéristiques ont ainsi amené le site à être inventorié en ZICO.

Pour compléter l'intérêt faunistique du site, signalons la présence chez les batraciens d'espèces rares ou menacées en France telles que le Crapaud des joncs (*Bufo calamita*) ou la Rainette arboricole (*Hyla arborea*). Enfin, la baie de Somme constitue en France le seul site où le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) est présent en permanence.

Le périmètre de la ZPS se superpose sur les limites de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme, où la présence d'espèces rares et menacées mérite un suivi régulier. Certaines espèces ou groupes d'espèces se distinguent par leurs effectifs élevés en période hivernale (le Tadorne de Belon, l'Huîtrier Pie, le Bécasseau variable) ou par leur rareté (les Passereaux nordiques notamment). Le Parc ornithologique du Marquenterre, lui-même compris en partie dans le périm du site Natura 2000, est un site d'observation privilégié pour ces oiseaux.

Parmi les nombreuses espèces rencontrées sur le site, certaines méritent une attention particulière :

Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

L'enjeu est très fortement prioritaire en Picardie car l'état de conservation de l'espèce est mauvais sur le site, comme dans toute la région. Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) occupe en effet les roselières inondables, que l'on rencontre sur le site dans les prairies de la basse vallée de Somme et au Hâble d'Ault.

Une gestion adaptée de ces milieux est donc à préconiser pour entretenir ces habitats, favorables à de nombreux autres oiseaux. La restauration des roselières est donc un objectif prioritaire pour la préservation de l'espèce en Plaine Maritime Picarde.

La Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)

En Plaine Maritime Picarde, l'espèce peut être considérée comme migratrice. On rencontre ce bel oiseau dans l'estuaire de la Somme (molières, vasières) où il vient se nourrir dans les mares et plans d'eau (de crevettes notamment).

En forte régression depuis des décennies, la conservation de cette espèce rare et menacée est mauvaise dans la région, ce qui en fait un enjeu fortement prioritaire sur le littoral (tel l'un des derniers refuge).

L'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)

Les molières et vasières des estuaires représentent des habitats majeurs pour l'espèce, enjeu prioritaire pour la préservation de cet oiseau vulnérable en Picardie.

L'état de conservation de l'Avocette élégante est défavorable, d'où des opérations de surveillance sur ses sites favoris : la réserve de chasse Authie-Somme et le Hâble d'Ault.

Espèces et Habitats à prendre en compte

Espèces potentielles de la zone de course.

Aucune espèce végétale de la DHFF n'est présente sur la zone de course. En effet, le milieu estuarien est très sélectif et ne permet ni l'implantation du Liparis de Loesel, ni celle de l'Ache rampante.

Aucune espèce d'oiseau de la DHFF n'est connue pour nicher sur l'espace estuarien. La zone de course pourrait être utilisée pour l'alimentation de certaines espèces à certaines périodes de l'année, en particulier :

- Aigrette garzette
- Avocette élégante
- Balbuzard pêcheur
- Barge rousse
- Bernache Nonette
- Combattant varié
- Echasse blanche
- Grande Aigrette
- Gravelot à collier interrompu
- Harle Piette
- Hibou des marais
- Marouette de Baillon
- Mouette mélanocéphale
- Spatule blanche
- Sterne caugek
- Sterne pierregarin

Les autres espèces pourraient être observées de passage au dessus de la zone de la zone estuarienne.

Aucune espèce d'insecte de la DHFF n'est connue pour occuper les milieux estuariens. Seuls les mammifères marins (Grand Dauphin, Marsouin commun, Phoque gris, Phoque veau-marin) et le Vespertilion à oreilles échancrées pourraient occuper la zone estuarienne de la course. Cependant, aucune observation de Grand Dauphin et de marsouin commun vivant n'ont encore eu lieu en baie de Somme interne.

Cartographie des habitats

Après avoir transformé le parcours fourni, celui-ci est géoréférencé dans un logiciel de SIG. L'erreur RMS de géoréférencement est de 28m, ce qui est correct au vu de la qualité du document fourni et de la précision nécessaire à ce travail. Une polyligne a été tracée pour figurer le parcours. Pour représenter la largeur de la zone de course, une zone tampon a été réalisée 75 m de part et d'autre de la ligne (correspondant, environ, à la largeur du figuré orange sur le document joint (Figure 33). Cette zone paraît large par rapport à l'emprise réelle de la course, mais elle permet d'envisager une zone de course large avec des spectateurs.

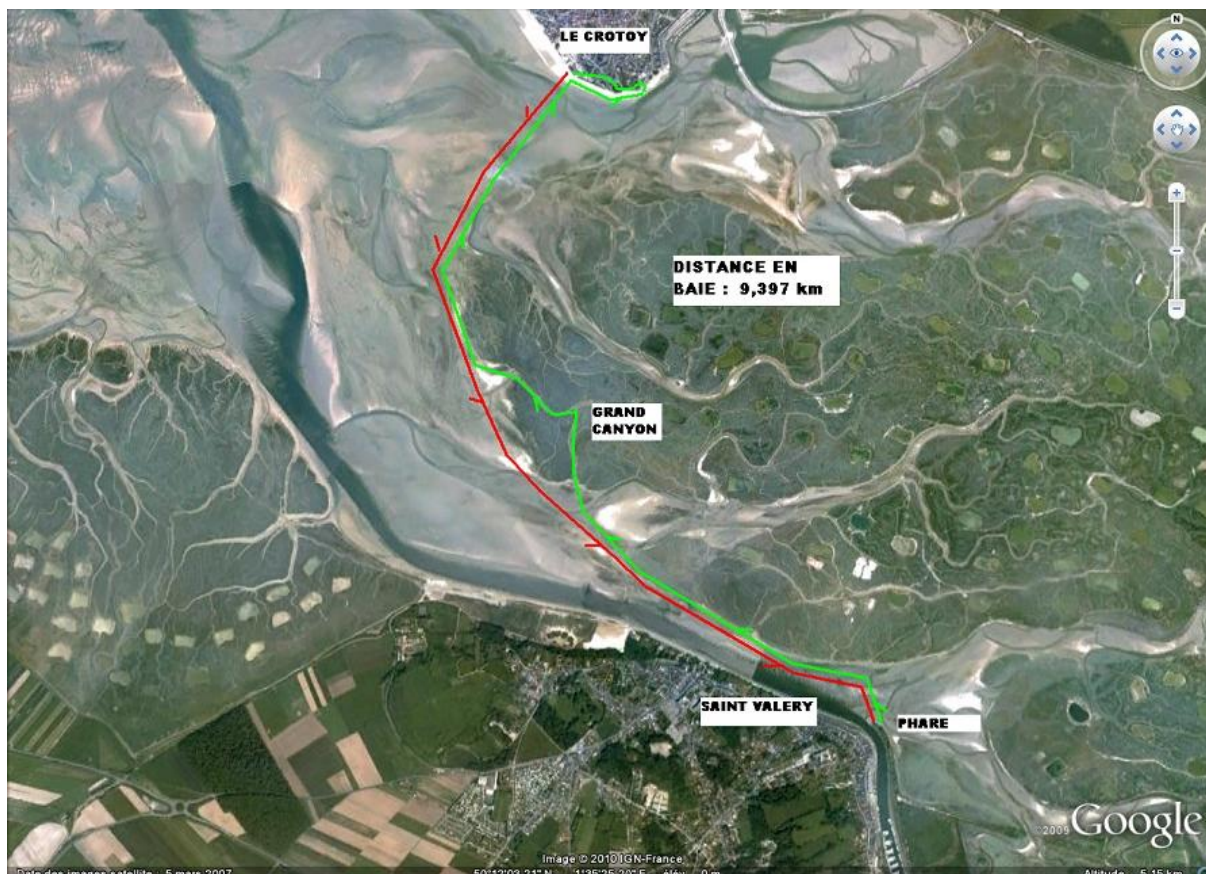


Figure 3 : Tracé fourni (Google Earth)

Les extrémités du polygone ainsi créées ont été ajustées (par rapport à la zone terrestre et à la Somme). Le résultat obtenu est présenté à la Figure 4. La longueur du parcours obtenu est de 4 632 m soit une distance de course, aller-retour de 9 264 m, valeur proche des 9,397 km annoncés. La marge d'erreur est probablement due au géoréférencement du document. L'emprise surfacique de la zone de course (en considérant une largeur de 150 m) est de 68 ha. Cette zone est considérée comme un maximum d'emprise de la course en considérant une « divagation » importante des spectateurs. Pour étudier les incidences de la manifestation nous nous sommes basés sur cette largeur, cependant, aux vues des photographies aériennes présentées figure 7, il est possible de considérer comme emprise réelle du parcours 10 m. **La surface réellement impactée serait donc, au sens strict de 18,6 ha (9,6 ha par passage)**. La zone de tracé est approximative, en effet, certains éléments marquant de la course (comme le grand Canyon) ne sont pas sur la zone d'emprise du tracé. Pour information, le grand Canyon est mentionné sur la Figure 4. Ce grand Canyon est une filandre que les coureurs empruntent.

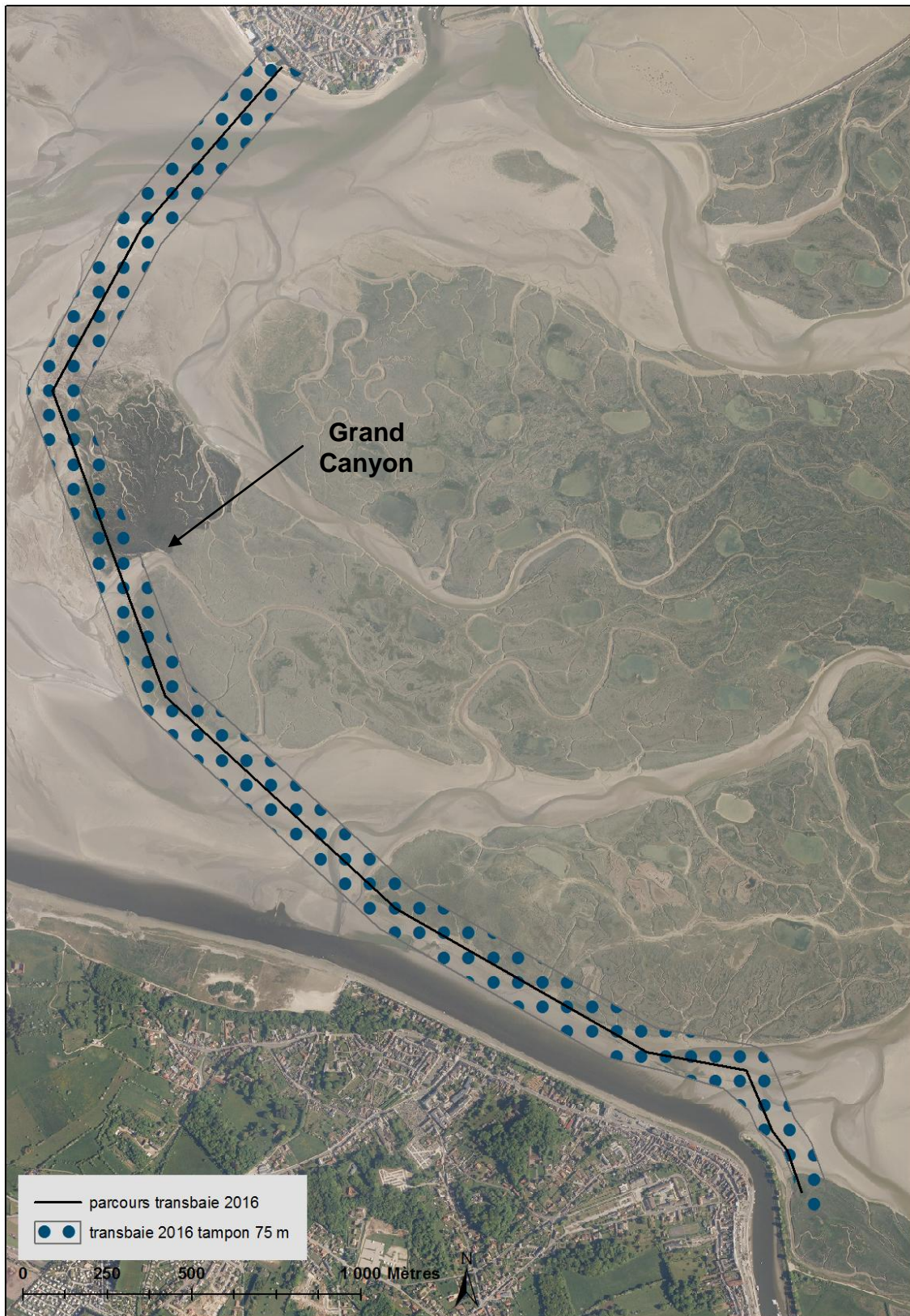


Figure 4 : Tracé linéaire de la course et emprise de l'événement (pour un parcours de 150 m de large : 75 m de part et d'autre du tracé) (© Gemel 2015 et ortholittoral 2014).

Le tracé 2012 de la course est présenté sur la Figure 5. La boucle passant par le Grand Canyon ne modifie pas les calculs réalisés pour les peuplements végétaux puisque que les participants empruntent une filandre.

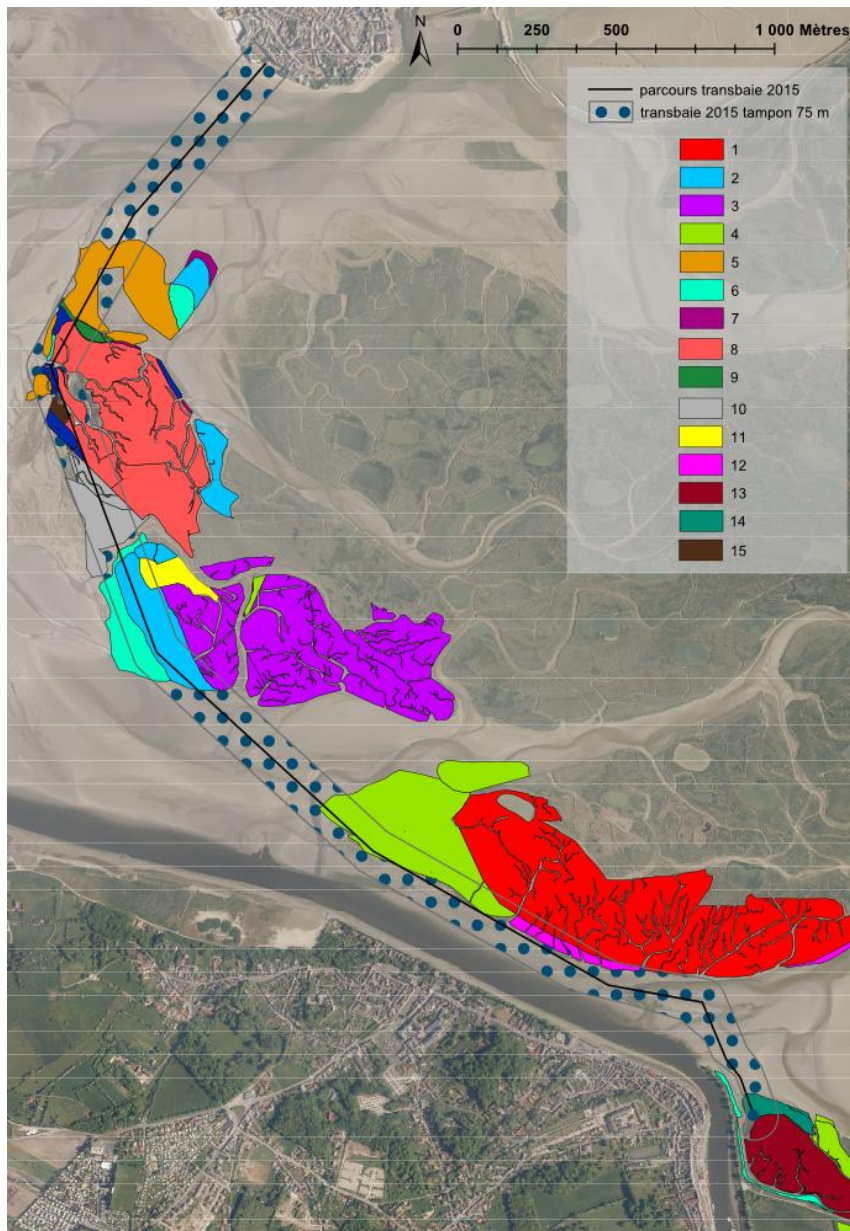


Figure 5 : Tracé de la course en 2012

La cartographie suivante (Figure 6) représente les différents habitats végétaux de la zone (il est à noter qu'une zone du parcours traverse la concession de culture marine pour les salicornes).

Les habitats traversés sont souvent sous forme de mosaïques. Ces mosaïques sont dues à l'échelle de la cartographie (1/5000^{ème}). En effet, seules les zones de plus de 625 m² ont été relevées, les autres apparaissant au sein de mosaïques.

La course emprunte également des filandres, notamment le grand Canyon. Les habitats d'invertébrés de ces filandres peuvent être reliés à l'habitat 1130-1 Slikke en mer à marée (façade atlantique) du cahier d'habitat, tome 2, Habitat côtier. Ils sont dominés par les oligochètes, *Nereis diversicolor* (vêrouille) et *Carcinus maenas* (crabe vert) au niveau des berges (Perrot, 2012 ; Ruellet, 2013).



1. *Agropyrio pungentis-Althaeetum officinalis* Géhu & Géhu-Franck 1976 ;
2. *Astero tripolium – Suaedetum maritimae* Géhu et Géhu-Franck (1982) 1984 ;
3. *Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927 ;
4. *Halimionio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976 ;
5. *Salicornietum fragilis* Géhu & Géhu-Franck 1982 ;
6. *Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et Puccinellie ;
7. *Salicornio fragilis - Suaedetum maritimae* ;
8. Mosaïque d'*Astero-Suaedetum macrocarpae* Géhu & Géhu-Franck 1969 - *Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927 - *Halimionio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu 1976 ;
9. Mosaïque de *Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et Puccinellie et *Salicornio fragilis - Suaedetum maritimae* ;
10. Mosaïque de *Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et Puccinellie et *Salicornio fragilis - Suaedetum maritimae* ;
11. Mosaïque d'*Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927 - *Halimionio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu 1976 ;
12. Mosaïque de *Festucetum littoralis* Corillion 1953 nom. em. Géhu 1976 - *Halimionio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu 1976 et *Spartinetum anglicae* Géhu & Géhu-Franck 1984 ;
13. Mosaïque d'*Halimionio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu 1976 et groupements à *Elymus* ;
14. Groupements à *Elymus* ;
15. Mosaïque d'*Astero tripolium – Suaedetum maritimae* Géhu et Géhu-Franck (1982) 1984 et *Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927.

**Figure 6 : Habitats traversés par la course (ou à moins de 100 m du parcours)
(© Gemel 2015 et ortholittoral 2014)**

Effets potentiels de la course

Dans le cadre d'une étude d'incidence, l'objectif est d'étudier l'incidence potentielle d'un projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du Formulaire Standard de Données (FSD) des sites N 2000.

Effets sur les espèces

Les phoques gris et les phoques veau marins de la baie de Somme stationnent sur les bancs de sables du delta externe de la Baie. Ils peuvent occasionnellement trouver un reposoir sur des bancs plus amont ou à proximité du chenal, mais de façon anecdotique. Ils sont toujours situés à proximité d'un accès à l'eau leur permettant une fuite rapide. Il est très peu probable que des individus soient à proximité du parcours de la course. Si cependant, cela s'avérait être le cas, les capacités de fuite de l'animal lui permettrait de regagner des zones plus tranquilles.

La zone de course peut croiser des zones d'alimentations de certaines espèces d'oiseaux de la DHFF. Cependant, la largeur de la zone impactée est faible et les oiseaux pourront aller s'alimenter sur des zones de substitution.

Le Vespertillon à oreilles échancrées n'est actif que la nuit et ne peut donc être impacté par la course. Par ailleurs, il n'est pas connu pour utiliser ce type de milieu.

Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer que la Tranbaie en Picardie n'a pas d'impact significatif sur les espèces de la DHFF qu'elle traverse au sein du site N 2000.

Effets sur les habitats

Tous les habitats végétaux présents sur le parcours, hormis le *Spartinetum anglicae*, sont des habitats de la DHFF mentionnés dans le cahier d'habitat, tome 2, Habitat côtier.

Certains de ces habitats sont sensibles au piétinement.

En particulier, l'*Halimionetum portulacoidis* est constitué de ligneux bas vivaces particulièrement vulnérables. La proportion de recouvrement de cet habitat sur la zone de parcours est présentée sur la Figure 7.

Les seules zones où cet habitat est bien représenté sont situées en bordure de la Somme, zone sur laquelle les coureurs empruntent la zone sableuse. Quelques autres zones sont également présentes à proximité du Grand Canyon. Il faut cependant garder à l'esprit que lors de cette course, les participants cherchent à avancer le plus rapidement possible et devraient, en toute logique, éviter ces zones de végétations hautes et difficiles à parcourir au profit de zones plus rases (*Puccinellietum maritimae*) peu sensibles au piétinement.

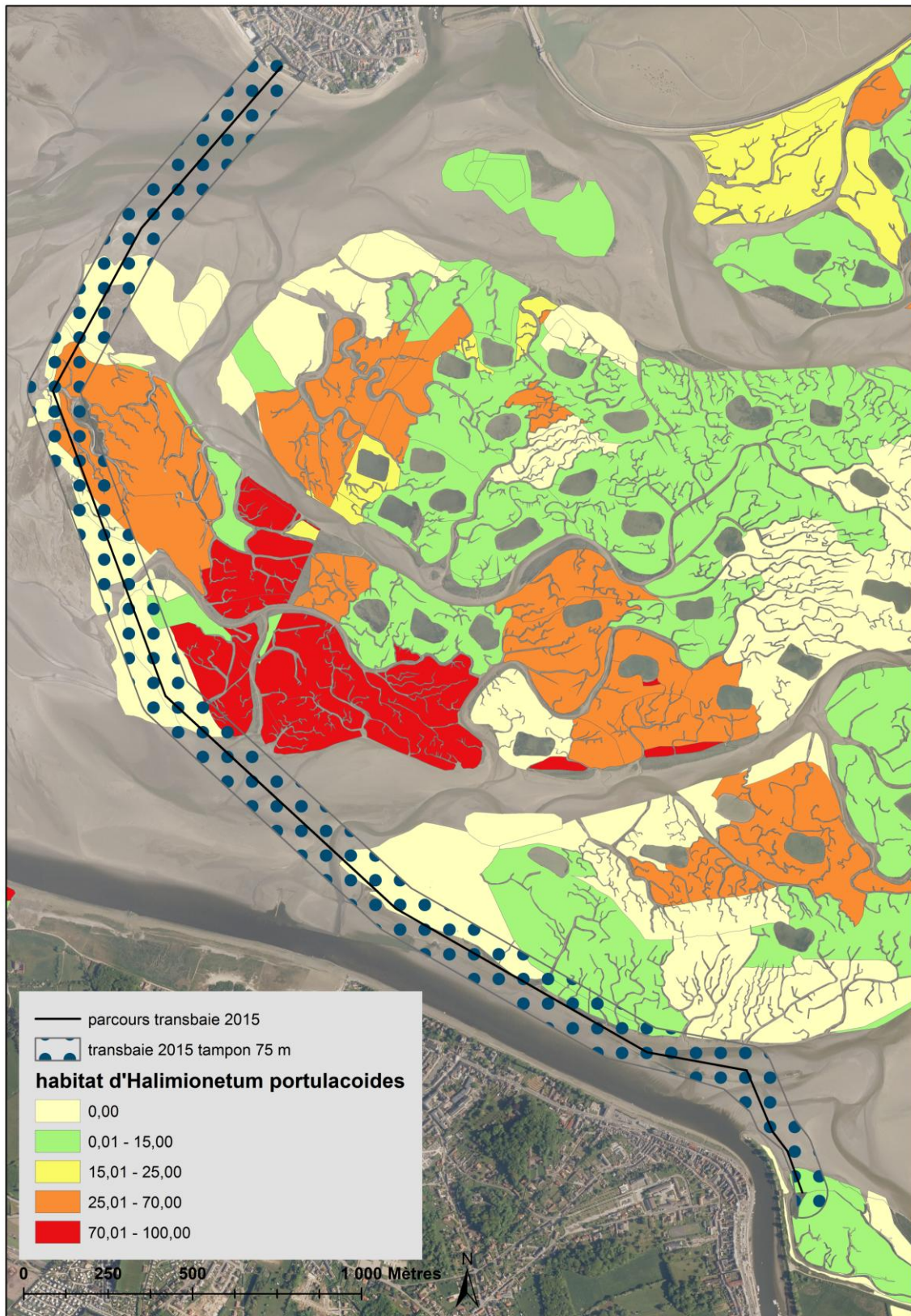


Figure 7 : Proportion du recouvrement par l'*Halimionetum portulacoides* sur le parcours de la Tranbaie en Picardie 2015 (© Gemel 2015 et ortholittoral 2014).

La zone de course traverse également des zones de « sable nus », qui constituent également des habitats de la DHFF. Cependant, au vu de l'emprise de la course, de la rapidité de remise en place des invertébrés après une perturbation de ce type sur de faibles largeurs, nous pouvons également considérer l'impact de la course comme négligeable sur ce type d'habitat.

Aucun des habitats traversés n'est rare au niveau de la baie de Somme ou des estuaires picards. En effet, ils sont retrouvés également en baie d'Authie et en baie de Canche.

Enfin, l'emprise de la course calculée ici (68 ha) semble surévaluée au vu de la largeur du cheminement que l'on peut voir d'après les photographies aériennes présentées Figure 8 et que l'on peut estimer à 10 m de large par passage (soit un total de 18,6 ha) (www.Tranbaie en Picardie.com).



Figure 8 : photographies aériennes de la manifestation (photo issues du site [Tranbaie en Picardie.com](http://www.Tranbaie en Picardie.com))

Les 9,4 km de course (soit 68 ha dans une vision large et 18,6 ha au sens strict) sont à relativiser face aux 1 876 ha végétalisés en baie (en 2006) et des 391 km de filandres présents en baie (en 2006). Par ailleurs, la présence de 6 000 coureurs pourrait être assimilée au passage d'un troupeau de moutons. La baie est pâturée sur différents lots par des troupeaux pouvant atteindre 1 000 individus. L'effet de cette course sur la végétation pourrait être assimilée au passage, cinq jours de suite, d'un troupeau de mille individus au même endroit.

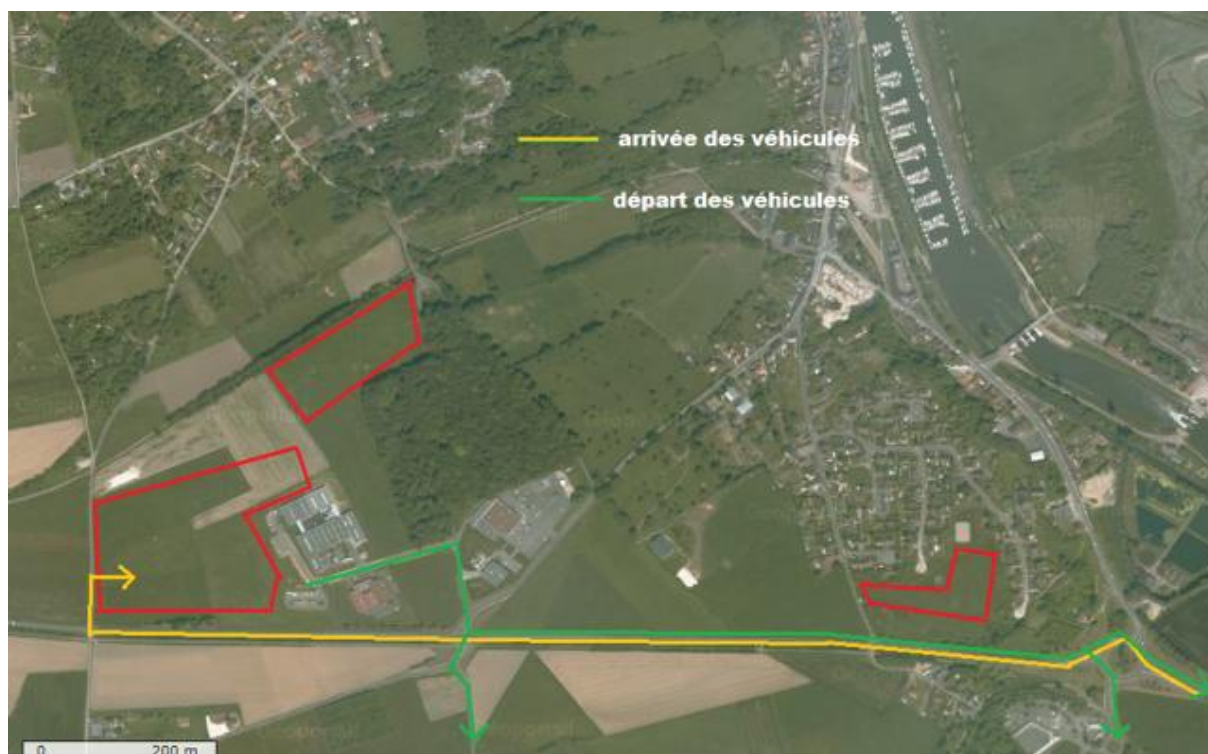
Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer que la Tranbaie en Picardie n'a pas d'impact significatif sur les habitats de la DHFF qu'elle traverse au sein du site N 2000.

Conclusions

Il est possible de considérer que la Tranbaie en Picardie n'a pas d'impact significatif

- ni sur les habitats de la DHFF qu'elle traverse au sein du site N 2000.
- ni sur les espèces de la DHFF du site N 2000.

Annexe 1 : Localisation des parkings de la manifestation



Annexe 2 : Parcours de la course dans Saint Valery sur Somme et dans le Crotoy hors site N2000





Annexe 3 : Formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000

Incidences Natura 2000

Trame d'évaluation simplifiée d'un projet de manifestation sportive

Nom de la manifestation sportive : La Transbaie en Picardie.

Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive :

Nom : Sport et Tourisme en baie de Somme

Adresse : 11 rue du puits salé 80230 Saint Valery sur Somme

Téléphone : 06-07-29-68-23.

Email : courtois.d@wanadoo.fr.

1- Description de la manifestation sportive

Joignez :

- Une carte avec :
 - la localisation cartographique la plus précise possible de la manifestation sportive (itinéraire, localisation des aires de stationnement, des aires pour le public, des zones d'interdiction, des accès prévus pour les spectateurs, des voies susceptibles d'être prises pour l'encadrement de l'événement, des zones de logistiques).
 - Les périmètres des sites Natura 2000 concernés.

Il est fortement conseillé d'utiliser une carte IGN au 1/25 000° comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation.

Dès lors que la manifestation a lieu entièrement ou en partie sur un site Natura 2000, il peut être nécessaire de fournir une carte plus détaillée de l'emprise de la manifestation sportive sur cette zone. Le cas échéant, une carte localisant la manifestation par rapport aux habitats naturels et habitats d'espèces du site Natura 2000 pourra également être jointe. La cartographie des habitats est disponible dans le document d'objectifs, lorsque celui-ci a été élaboré.

- Et, au besoin, des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire.

Manifestation sportive soumise à évaluation des incidences Natura 2000 au titre :

- De la liste nationale
- De la liste locale arrêtée par le préfet sur le territoire départemental
- De la liste locale arrêtée par le préfet maritime sur la façade maritime de la Manche et de la Mer du Nord

« Activité sportive » et « Format de la manifestation sportive »

Lorsqu'il y a une référence au plan (cf. Plan), cela signifie que vous devez localiser l'information sur la carte IGN.

• **Nature de l'épreuve sportive :**

Manifestation de véhicules terrestres à moteur se déroulant, en tout ou partie, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, sur circuit terrain ou parcours
Préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation :

Manifestation de véhicules terrestres à moteur se déroulant, exclusivement sur des voies ouvertes à la circulation publique
Préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation :

Manifestation non motorisée à moteur et se déroulant exclusivement sur la voie publique
Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

Manifestation non motorisée et se déroulant, en tout ou partie, en dehors de la voie publique
Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

Course Pédestre

Manifestation aérienne :
Préciser le type d'avions (ou aéronefs) engagés dans la manifestation :

Autre type de manifestation :
(décrire la nature de la manifestation).

le 14 mai 2017, sur 1 journée

• **Date, horaire et durée de la manifestation sportive :**

.....
.....

• **Fréquence de la manifestation sportive** (annuelle, ponctuelle...) :

Nouvelle manifestation sportive : Oui Non

Si « non » :

La précédente édition a déjà fait l'objet d'une évaluation : Oui Non

Le parcours a changé : Oui Non

- **Budget prévisionnel :**

- **Délivrance de titre :** International
 National

- **Nombre approximatif de participants :** 6 500

- **Nombre prévisionnel de spectateurs :** 10 000 qui se concentrent sur les parties communales

- **Description de l'emprise de l'épreuve** (cf. Plan)

(Lieu de départ et d'arrivée, itinéraire(s), longueur ou périmètre du ou des parcours, lieux de concentration de participants type « goulot »)

Départ et arrivée à Saint Valery sur Somme (boucle passant par de Costoy) un itinéraire de 10 km qui traverse la baie de Somme → cf. carte

- **Travaux préparatoires éventuels, et techniques de réalisation** (cf. Plan) (Calendrier, types d'outils et d'opération, surfaces et/ou volumes concernés)

Exemple de travaux : création de parking, balisage

• Parkings (localisés Annexe 1) hors zone N°2000
• Stands
• N.C. températures) Hors zone N°2000

- **Description de la logistique en annexe de la manifestation sportive** (cf. Plan) :

(Zone de ravitaillement, sécurité, réparation, nettoyage, restauration, sonorisation, site de remise de prix...)

→ cf. carte

- **Dimensions des stationnements des véhicules (surface) et localisation** (cf. Plan) :

- **Dimensions des aires spectateurs (surface) et localisation** (cf. Plan) :

- **Accès et cheminements prévus des participants et spectateurs sur le lieu de l'événement** (cf. Plan) :

- **Nombre et types de véhicules à moteur nécessaires à l'organisation (sécurité, logistique...) et identification des voies qu'ils sont susceptibles d'emprunter** (cf. Plan)

« Environnement »

• **Situation de la manifestation sportive par rapport aux sites Natura 2000 :**

- Hors site Natura 2000 (Distance minimale : m)
- Tout ou en partie en site Natura 2000

• **Éventuellement, indiquer les autres espaces naturels protégés traversés par la manifestation sportive** (*Réserve Naturelle Nationale ou Régionale, site en Arrêté de Protection de Biotope, Espace Naturel Sensible géré par le Conseil Général, Propriété du Conservatoire du Littoral...*) :

Si ces espaces naturels disposent d'une structure gestionnaire, il est recommandé de prendre contact avec celle-ci pour examiner les conditions de réalisation de la manifestation.

.....
.....
.....

• **Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants** (*joindre les éventuels supports d'accompagnement*)

.....
.....
.....

• **Définition de zones d'interdiction pour les participants, les encadrants et/ou les spectateurs** : Oui Non

*Pour quelles raisons ont été définies ces zones d'interdiction ?
Localisez les sur la carte*

.....
.....
.....
.....

• **Franchissement de cours d'eau ou zone humide** : Oui Non

*Si oui, de quelle manière sont franchis les cours d'eau ?
(Passage à gué, pont existant ...)*

.....
.....
.....

2- Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

Rappel : La liste des sites Natura 2000 et les cartes des sites sont consultables sur :

- le portail Natura 2000 du ministère en charge de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>
- le site internet de la DREAL : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>, aller dans les rubriques suivantes :

Les thématiques / Biodiversité / Nature et Biodiversité / Le réseau Natura 2000 en NPDC (<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Nature-et-biodiversite,1581->)

ou S'informer / Portail données communales / Sélectionner la commune souhaitée et la couche (Natura 2000 SIC et ZSC, et Natura 2000 ZPS)

- sur le site internet de la DDTM du Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r111.html>
- sur le site internet de la DDTM du Nord : <http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r885.html>

Nom du ou des sites Natura 2000 (sites Habitats et Oiseaux)	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site ZPS « oiseaux », site SIC/ZSC « Habitats Faune, Flore »)	Localisation de la manifestation : Tout ou partie en site/ Hors site
ZPS : Estuaires picards - baie de Somme et d'Authie	FR 22 10 068	ZPS	Tout ou partie en site
ZSC : Estuaire et littoral picard	FR 22 00 346	ZSC	Tout ou partie en site

Fournir une carte avec le parcours, la localisation du public, et les sites Natura 2000.

→ **Si la manifestation est suffisamment éloignée de tout site Natura 2000, et qu'il n'y a pas d'incidence envisageable y compris à distance ou via le réseau hydrographique, il est possible à ce stade de directement passer à l'étape 6 conclusion et d'indiquer l'absence d'incidences.**

Si plusieurs sites sont concernés par la manifestation, les parties 3, 4 et 5 doivent être dupliquées. En effet l'impact de la manifestation et les mesures de suppression et réduction d'impacts doivent être examinés site par site.

3- Description du site (ou des sites) Natura 2000 concerné(s)

Nom et n° du site :

Enjeux de conservation du site Natura 2000 :

a) *Indiquez les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site*

Cette information figure sur le formulaire standard de données (FSD) du site, qui est en ligne sur le portail national Natura 2000 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Rechercher-sur-un-site-Natura-2000-.html>

.....
Document joint
.....
.....
.....

b) *Précisez les enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000.*

.....
Document joint
.....
.....
.....
.....

*Source des informations : Le FSD donne des indications sur les enjeux de conservation du site.
Si le document d'objectifs (DOCOB) du site a été élaboré, il fournit des informations complémentaires sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.
Le DOCOB peut être demandé à l'animateur du site, la DDTM ou la DREAL.*

Y-a-t-il eu une prise de contact avec l'animateur du site Natura 2000, ou l'opérateur en charge de l'élaboration du document d'objectifs du site ? Oui Non

Si oui, indiquer quelles informations ont été recueillies sur les enjeux de conservation du site :

.....
.....

La liste des animateurs des sites Natura 2000 et des opérateurs en charge de l'élaboration des DOCOB est consultable sur les sites de la DREAL et des DDTM (cf. liens page 5).

4 et 5 - Analyse des incidences de la manifestation et adaptation (évitement, réduction)

Il s'agit à ce stade d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes de la manifestation sur les espèces et habitats du site Natura 2000. Les tableaux contiennent des éléments donnés à titre d'exemples, pour guider la réflexion de l'organisateur.

INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES

Usages	Incidences potentielles directes	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : l'usage peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ?
Indiquer quels vont être les usages du site liés à la manifestation sportive (avant, pendant, après)	Indiquer quelles incidences directes potentielles ces usages peuvent avoir	Indiquer ces habitats et espèces, à partir des informations recueillies en partie 3 du formulaire.	Indiquer les mesures qui visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées.	oui/non avec explication
Exemples : Passage de participants (pédestre ou avec véhicules non motorisés)	Exemples : altération, destruction, tassement, des sols par piétinement altération de berges de cours d'eau, destruction directe d'espèces	Exemples : Habitats naturels, habitats d'espèces (=habitats utilisés par des oiseaux, chauve-souris, batraciens, poissons, crustacés, mollusques), espèces	Exemples : - adaptation du parcours - adaptation des dates et/ou horaires - gestion du flux des participants, éviter les goulets d'engorgement en site sensible (matériels : ruban-balise, humains : signaleurs, éco-gardes...)	
Passage ou	altération, destruction,	idem	- sensibilisation des participants avant la manifestation - définition de sites d'accès du public, interdiction	

stationnement du public	tassement, des sols par piétinement, destruction directe d'espèces		d'accès au public sur certaines parties du parcours - canalisation et encadrement du public par moyens matériels et humains - sensibilisation du public	
Passage de véhicules motorisés (participants, organisation, public)	altération, destruction, tassement, des sols par les engins, destruction directe d'espèces	idem	- limitation des zones accessibles aux véhicules motorisés, choix des lieux de passage	
Mise en place d'installations connexes à la manifestation	altération, destruction des sols du fait des travaux réalisés, destruction directe d'espèces	idem	- choix dans la localisation des installations connexes	

INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES

Usages	Incidences potentielles indirectes	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : l'usage peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ?
Indiquer quels vont être les usages du site liés à la manifestation sportive (avant, pendant, après)	Indiquer quelles incidences indirectes potentielles ces usages peuvent avoir	Indiquer ces habitats et espèces, à partir des informations recueillies en partie 3 du formulaire.	Indiquer les mesures qui visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées.	oui/non avec explication

<p>Exemples :</p> <p>Passage de participants</p>	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dérangement des espèces par le bruit, - déchets ou rejets dans le milieu naturel - augmentation de la turbidité d'un cours d'eau (mise en suspension de sédiments) 	<p>Exemples :</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire, habitats ou habitats d'espèces qui pourraient être affectés par des pollutions</p>	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation du parcours - adaptation des dates et/ou horaires - répartition du flux des participants - canalisation et encadrement des participants - sensibilisation 	
<p>Passage ou stationnement du public</p>	<p>- dérangement des espèces par le bruit,</p> <p>- déchets ou rejets dans le milieu naturel</p> <p>- augmentation de la turbidité d'un cours d'eau (mise en suspension de sédiments)</p>	<p>idem</p>	<ul style="list-style-type: none"> - définition de sites d'accès du public, interdiction d'accès au public sur certaines parties du parcours - canalisation et encadrement du public - sensibilisation 	
<p>Passage de véhicules motorisés (participants, organisation)</p>	<p>- dérangement des espèces par le bruit,</p> <p>- déchets ou rejets dans le milieu naturel</p> <p>- augmentation de la turbidité d'un cours d'eau (mise en suspension de sédiments)</p> <p>- pollution par hydrocarbures</p>	<p>idem</p>	<ul style="list-style-type: none"> - limitation d'accès aux véhicules motorisés, choix des lieux de passage - dispositif spécifique en cas de pollution accidentelle par hydrocarbures 	
<p>Mise en place de balisage, de stands, d'installations connexes</p>	<p>Dérangement par la sono, navettes de suivi, hélicoptères</p> <p>Altération ou destruction des habitats, déchets ou rejets dans le milieu naturel, ...</p>	<p>idem</p>	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation de produits biodégradables, nettoyage après la manifestation 	

6- Conclusion


Compte tenu des mesures de réduction envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence résiduelle significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

NON, pas d'incidence ou incidence négligeable : ce formulaire est à fournir au service instructeur en complément de votre déclaration ou demande d'autorisation

Arguments :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

OUI, effets potentiels significatifs : l'évaluation des incidences doit être poursuivie

A (lieu) :	Saint Valery sur Somme	Signature :	Nelle Melania Rockoy
Le (date) :	le 27.03.2017		

Reçu

80230 SAINT-VALERY
03 22 28 25 25 - FAX 03 22 28 25 24
SIRET 208 257 780 0000